

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 34

Date de convocation
2 avril 2021

Séance du 10 avril 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le dix avril à 9 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGÉOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-
DELAPLACE-DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-
VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD-DUPONT-
AVERLY-VUARNÉSSON-BOCAHUT-BRUNIN-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. POLLET (pouvoir à M. VANGIERDEGOM)
M. BINET (pouvoir à M. AFRIBO)
M. ULPAT (pouvoir à M. AVERLY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme RICHARD

OBJET : Versement d'une subvention CCAS/RPA

Exposé : En 2020, les subventions versées au CCAS et à la RPA ont été les suivantes :

- CCAS : 173 452.00 €
- RPA : 169 405.00 €

soit un total de 342 857.00 €

Au vu de la préparation budgétaire 2021, les subventions nécessaires à l'équilibre des budgets du CCAS et de la RPA sont les suivantes :

- Pour le CCAS : 148 595.72 €
- Pour la RPA : 44 458.83 €

soit un total de 193 054.55 €

Considérant que le montant des subventions d'équilibre versées pour les budgets du CCAS et de la RPA doit être fixé pour l'année 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des Finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

- CCAS : 148 595.72 €
 - RPA : 44 458.83 €
- soit un total de 193 054.55 €

PRECISE que ces montants pourront être versés en plusieurs acomptes,

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2021,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le 15 AVR. 2021
de la publication, le 15 AVR. 2021
Fait à Rethel, le 15 AVR. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

